

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	5
Votants	7
procuration	2

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi 21 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 13 juin 2024

Objet
N° 24/04/08
Acquisition des parcelles cadastrées section A n°3549, 3555 et 3561

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Madame Audrey PENIN donne pouvoir à M. Jérémy VALLAS, Madame Dominique ANCEY donne pouvoir à M. Gérard BURNET

Absents excusés Mesdames Guyonne FOURNIER, Rachel ROUSSET, Audrey PENIN et Dominique ANCEY

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une zone de loisirs / parc de fraîcheur au lieu-dit les Lierres.
Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir les parcelles identifiées dans le cadre de ces aménagements.

Les parcelles cadastrées section A n°3549, 3555 et 3561, d'une contenance respective de 313m², 554m² et 160m², situées au lieu-dit les Lierres, sont la propriété de M. Léon VEILLARD.

Ces parcelles sont situées, au plan de prévention des risques naturels, en zone Xt (risque : torrentiel – Prescription forte) pour 359m² et AB2 (risque : avalanches coulantes et aérosols – Prescriptions moyennes) pour 668m².

Une proposition d'acquisition à 5.00€ par mètre carré pour les surfaces situées en zone Xt du P.P.R.N., et de 50.00€ par mètre carré pour les surfaces situées en zone AB2 du P.P.R.N., soit 35 195.00€ pour l'ensemble des parcelles, a été faite au propriétaire, cette dernière a été acceptée.

Le Maire propose d'acquérir ces parcelles au prix fixé avec le propriétaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles citées ci-dessus, pour un montant totale de 35 195.00€ ;
- **DIT** que les frais afférents à cette acquisition seront à la charge de la commune ;
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette acquisition.

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,

La secrétaire de séance,
Maryvonne ALVARD



Acte certifié exécutoire le : 02/07/2024
Télétransmis en Préfecture le : 02/07/2024
Notifié ou publié le : 02/07/2024

Le Maire,
Jérémy VAL



Envoyé en préfecture le 02/07/2024
Reçu en préfecture le 02/07/2024
Publié le
ID : 074-217402908-20240621-24_04_08-DE

S²LOW

La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches